



Saint Pierre, le 25 août 2022

Défendre le droit des personnes sans-abris c'est défendre la solidarité, la cohésion et la justice sociale !

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Océan Indien (FAS OI)* et la Fondation Abbé Pierre saluent le retrait de l'arrêté municipal anti-mendicité pris par la Mairie de Saint Pierre annoncé officiellement par communiqué le 23 août 2022.

La Fondation Abbé Pierre estime que **près de 1 600 personnes sont sans domicile fixe à La Réunion**, à savoir des personnes qui dorment à la rue, dans leur voiture, en squat, ou dans des structures d'hébergement. De surcroît, plusieurs indicateurs sont alarmants en 2021, avec une augmentation de 40 % du nombre de personnes accueillies dans les Boutiques Solidarité / Accueils de jour ainsi que la multiplication par 4 du nombre de nuitées hôtelières.

Face à ces constats, la FAS OI et la Fondation Abbé Pierre dénoncent l'installation de nouveaux dispositifs anti-SDF partout en France. Pics, barreaux, grilles, rochers, arrêtés anti-mendicité... aujourd'hui ces dispositifs empêchent les personnes les plus démunies de s'abriter ou de prendre un peu de repos et les invisibilisent en les éloignant toujours plus des centres-villes. Ils vont à l'encontre de l'article 6 de la déclaration des droits des personnes sans abri, qui

stipule que « **toute personne sans abri a le droit d'utiliser l'espace public pour aller et venir librement et se reposer sans entrave ni limite de temps** ». Cette déclaration, rédigée par la Fondation Abbé Pierre et la Feantsa, réaffirme les droits fondamentaux de chaque être humain, des droits issus de la Constitution, du droit national et des obligations internationales.

Ainsi, la FAS OI et la Fondation Abbé Pierre **appellent chaque Maire à La Réunion à signer et respecter cette déclaration** plutôt que de prononcer des arrêtés antimendicité qui stigmatisent davantage et criminalisent les plus précaires. Il est temps désormais **d'amplifier collectivement le déploiement des réponses dignes à apporter aux personnes à la rue afin de leur permettre d'accéder le plus rapidement possible au Logement d'Abord**.

Plus largement, nous devons nous mobiliser à la fois au niveau local et national, pour lutter contre la précarité et l'exclusion, en améliorant le « pouvoir de vivre » des réunionnais. La solidarité doit être une priorité absolue pour notre société.

Pour en savoir plus :

Lire l'intégralité de la Déclaration des droits des personnes sans abri ici : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/droitsdespersonnes...>

Pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion, le sans-abrisme des solutions existent ! Notre Fédération a publié en juin 2022 lors du Congrès National une Plateforme de Propositions 2022-2027, adressée aux élus et aux décideurs de politique publique, à retrouver en intégralité ici : <https://bit.ly/3cbDJi5>

*La Fédération des Acteurs de la Solidarité Océan Indien (FAS OI) regroupe 18 associations et institutions réunionnaises adhérentes (dont l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre) qui œuvrent pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes en situation de précarité. Notre mission est de représenter les adhérents et porter un plaidoyer commun pour l'amélioration des politiques publiques visant à lutter contre la pauvreté et les exclusions, d'accompagner, former et outiller les travailleurs sociaux et de porter des expérimentations et projets d'innovation sociale.

CONTACTS PRESSE

Fondation Abbé Pierre : Matthieu HOARAU / Directeur régional Ile de la Réunion / Océan Indien
mhoarau@fondation-abbe-pierre.fr / 06 92 64 14 55

FAS OI : Lali Raluca OURIAGHLI / Déléguée régionale
lali.ouriaghli@federationsolidarite.org / 06 92 00 44 83